

ses réflexions. Quoiqu'il en soit, son Ecrit ne fait pas fortune, & ne sert qu'à affermir de plus en plus les François dans le système Anti-Ecclesiastique. »

Nôtre Auteur me paroît avoir changé de patri par un motif bien léger, il faut espérer que quelques réflexions pourront le ramener dans la bonne voye : je vous prie de les lui communiquer par les mêmes moyens qu'il nous a fait part des siennes.

Le principe fondamental, dit-il, & d'où tout le reste dérive, & auquel je n'avois pas d'abord fait toute l'attention nécessaire, c'est que les Biens d'Eglise sont voués à Dieu & consacrés à son service, *Vota fidelium*. Or ce qui est voué & consacré à Dieu & à son service devient dès-là sacré & inviolable... Le droit divin y est formel. *Si quis votum Domino voverit, non faciet irritum verbum suum; & ailleurs, Si quid vovisti Domino ne moveris reddere, displicet enim ei infidelis & stulta promissio, sed quodcumque voveris redde, multoque melius est non vovere quàm post votum promissa non reddere.* Voilà, selon nôtre Auteur, son principe fondamental prouvé par des textes des Livres saints ; qui osera donc actuellement ne pas soumettre sa raison à des autorités si respectables ?

Je conviens que ces paroles des Livres saints présentent au premier abord quelque chose de séduisant ; j'ai même été sur le point, à la première lecture, de devenir un prosélite du système Ecclesiastique, mais heureusement j'ai réfléchi ; j'ai voulu me démontrer à moi même la vérité de ce prétendu principe fondamental, & mes recherches m'ont démontré le contraire. Si nôtre

Auteur